



Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien la MMF) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et à vos ami-es. Merci. <http://www.mmf.france.org>

SOMMAIRE

- 1 - Manifestations pour les droits des femmes
 - 2 - Message de la MMF du Kenya - Solidarité avec Rebecca Lolosoli
 - 3 - Solidarité avec la ville de Koulikouro au Mali !
 - 4 - Demande de soutien pour une lesbienne nigérienne demandeuse d'asile
 - 5 - 28 septembre - mobilisation pour la dépénalisation de l'avortement en Amérique Latine et aux Caraïbes
 - 6 - La situation des femmes en Inde
 - 7 - Mariage forcé : une petite fille de 12 ans meurt en couches au Yémen
 - 8 - Cas de lesbophobie à Epinay sous Sénart : La cause des victimes entendue par le Tribunal
 - 9 - Burka : le site de la mission parlementaire
 - 10 - Suppression du défenseur des enfants : 5 communiqués
 - 11 - Le Pape appelle les pharmaciens à l'objection de conscience
 - 12 - Débat « Retraites des femmes - Attac Paris 15
 - 13 - Femmes et VIH : comment faire tomber les masques
 - 14 - Soirée féministe le 2 octobre à Paris
 - 15 - Quand les lesbiennes se font du cinéma - 21ème Festival international
 - 16 - Livre : Service ou servitude - Geneviève Fraise
-

MOBILISATIONS

1 - Manifestations pour les droits des femmes

- 17 octobre, manifestation nationale Droits des Femmes 14h30 Place de la Bastille Paris - www.mobilisationdroitsdesfemmes.com
- du 8 mars au 17 octobre 2010 , 3ème Marche Mondiale des Femmes - Manifestation et Forum européen à Paris - www.mmf-france.fr

2 - Message de la MMF du Kenya - Solidarité avec Rebecca Lolosoli

Chères copines,

Ceci est un petit message pour vous demander votre intervention et appui pour notre chère sœur et coordinatrice Samburu de la MMF, Mme. Rebecca Lolosoli. Je vous demande, humblement, en tant que organisations et individus, de lui donner tout l'appui que vous pouvez pendant qu'elle cherche un refuge à Nairobi (capital de Kenya), en même temps que nous lui montrons toute notre solidarité dans ce moment difficile. Rebecca est une de nous, et elle a actuellement fortement besoin de notre appui en tant que sœurs dans le même mouvement.

Merci à toutes. En toute solidarité féministe, Sophie Dola, Coordination Nationale MMF Kenya
Veuillez-vous montrez votre solidarité. Veuillez-vous envoyer des messages d'appui à Rebecca
à : <http://vitalvoicesonline.org/blog/2009/08/19/violence-threatens-rebecca-lolosoli-and-umoja-uaso-village-in-kenya/#comments>

Plus d'information sur la violence et les menaces envers Rebecca et les résidentes du village Umoja Uaso : Mme. Rebecca Lolosoli, coordinatrice Samburu pour la MMF, en plus de coordinatrice d'une initiative éminente au nord du Kenya (le village des femmes 'Umoja Uaso', un refuge pour les femmes Samburu qui ont été abusées ou abandonnées par leurs maris), a été menacé par son ex-mari. Il est actuellement en train de menacer les membres de Umoja Uaso et de pourchasser les résidentes de leurs maisons.

M. Lolosoli et son fils (et le fils de Rebecca) sont en train de terroriser le village, racler les femmes, voler leurs biens, et attendre le retour de Rebecca (qui s'est enfui du village pour trouver de l'aide à Nairobi) pour pouvoir la tuer. Les 48 femmes qui vivent à Umoja Uaso se sont enfuies aussi. M. Lolosoli continue à entrer et sortir du village en portant son fusil.

M. Lolosoli est un businessman respecté à Archer's Post, la ville à proximité, alors la police a refusé d'intervenir à cause leurs connections avec lui. Rebecca a dit que l'attaque est considérée comme une question domestique et que la police ne va pas intervenir.

Le village de Umoja Uaso (<http://www.umojawomen.org/index.htm>) est un groupe incroyable de 40 femmes qui vivent ensemble avec l'objectif de s'échapper des abus qu'elles ont souffert dans leurs mariages. Elles créent des bijoux perlées très travaillés pour gagner de l'argent pour survivre.

3 - Solidarité avec la ville de Koulikouro au Mali ! - Info No Vox

Suite à la privatisation de la filière coton, et la liquidation de l'Huicoma au groupe Tomota, les travailleurs (ses) de l'entreprise sont licencié-es pour fait de grève. La ville va mourir doucement, privée de sa seule entreprise. Les hommes vont partir chercher du travail à Bamako, les femmes et les enfants vont pour survivre, de nouveau, en draguant à la main, les graviers du fleuve Niger dans des conditions épouvantables.

Mais la lutte pour leurs droits n'a jamais été abandonnée. Les licencié-e-s de Huicoma (membres du réseau No Vox), en lien avec les autres membres du Mouvement des Sans Voix qui seront aussi présents, ont décidé avec l'ensemble de la population, une marche de cinq kilomètres pour exiger :

- Une vraie politique de redynamisation économique de la ville
- L'application des droits dont ont été privés et spoliés les travailleurs -ses de Huicoma , leur retour dans l'entreprise.

La politique de répression, contre les travailleurs- ses- est la norme au Mali. Pour les protéger de toute violence, exprimons notre solidarité.

EN FAXANT au : OO 22321262223, un message de soutien. (Mairie de Koulikouro)

Ce message peut-être très court, comme suit : Notre association (ou mouvement, syndicat etc..), apportons notre soutien à la marche de la population de la ville de Koulikouro pour exiger (voir leurs revendications précisées plus haut. Signature

4 - Demande de soutien pour une lesbienne nigérienne demandeuse d'asile - source Ardhis

L'ARDHIS accompagne Victoria (prénom d'emprunt) depuis plus d'un an et c'est un dossier qui tient particulièrement à cœur à tous les bénévoles de l'association.

Victoria est arrivée en France du Nigéria en 2007 et a demandé l'asile à notre pays du fait des persécutions subies dans son pays en tant qu'homosexuelle. Sa demande d'asile a été rejetée par l'OFPPRA. Elle a donc formulé un recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile. C'est après avoir déposé son recours que Victoria a connu l'Ardhis. Depuis, nous l'accompagnons régulièrement dans ses différentes démarches : construction de son recours en coordination avec son avocat, démarches pour faire valoir ses différents droits sociaux, liens humains et soutien moral. Victoria est en bonne santé

physique, mais elle vit avec un traumatisme psychologique pour lequel elle est suivie et qui lui impose beaucoup de repos.

En tant que demandeuse d'asile, Victoria dispose d'une autorisation provisoire de séjour et d'une allocation d'attente (320 euros), octroyée par l'Etat puisque elle n'a pas d'autorisation de travail. Elle aurait dû être prise en charge dans un logement (CADA), mais les centres d'accueil sont pleins. A défaut d'avoir une place dans un centre d'accueil, Victoria a heureusement été prise en charge, de fin 2007 à fin 2008, dans un hôtel social du 10^e arrondissement de Paris. Mais l'association gestionnaire n'a pas pu la garder. Aussi, depuis le début de cette année 2009, elle vit à droite et à gauche, entre un hôtel précaire qu'elle finance par son allocation et l'hospitalité d'une amie.

Elle attendait l'audience de son recours comme une libération. Mais elle a hélas subi deux renvois de son audience : la première fois, la Cour n'avait pas convoqué d'interprète ; la deuxième fois, elle avait convoqué un interprète en Yoruba et non pas en Anglais comme demandé ! Cela fait donc maintenant 1 an et demi qu'elle a déposé son recours et qu'elle attend son audience.

Pour lui permettre d'arriver dans un bon état psychique à sa deuxième convocation, l'Ardhis avait pris en charge le financement (270 euros) de deux semaines d'hôtel avant cette date. Notre association ne pourra raisonnablement pas renouveler cette dépense exceptionnelle.

Aujourd'hui, elle attend sa nouvelle convocation pour l'audience (on l'espère pour courant octobre). D'ici là il est impérieux qu'elle soit stabilisée en terme de logement et c'est pourquoi, nous vous sollicitons :

- soit une aide financière versée à l'Ardhis qui permettrait le financement d'un nouvel hébergement dans cet hôtel bon marché - soit l'hospitalité en offrant à Victoria une chambre indépendante avec un lit. Nous vous remercions par avance,

contact: contact@ardhis.org

5 - 28 septembre - mobilisation pour la dépénalisation de l'avortement en Amérique Latine et aux Caraïbes - www.amerikenlutte.free.fr

Le 28 septembre a été célébrée la Journée pour la Dépénalisation de l'Avortement en Amérique Latine et aux Caraïbes, institué en 1990 par des organisations de femmes. Des femmes du Mexique, d'Uruguay, d'Argentine, du Nicaragua et du Vénézuéla ont soutenu cette initiative pour que la dépénalisation soit établie dans leurs nations et considérée comme un droit.

Pour célébrer la Journée Internationale pour la Dépénalisation de l'Avortement en Amérique latine et aux Caraïbes, des organisations en faveur de la cause ont manifesté leur soutien à travers plusieurs activités.

Au Mexique, cela a été l'occasion de revenir sur les progrès obtenus grâce à la récente loi permettant l'interruption de la grossesse à la capitale. C'est que, selon le rapport de Laura Simon, correspondante de TeleSUR à la Ville de Mexico, après une lutte sociale de plus de trois décennies, la capitale mexicaine a dépénalisé en avril dernier l'interruption volontaire de la grossesse. Voilà pourquoi cette journée a été célébrée aujourd'hui comme une victoire, dans le but d'obtenir la pleine reconnaissance des droits des femmes. « On commence à nous donner la place que les femmes méritons depuis longtemps en tant que personnes, car nous sommes des êtres pensants, avec une capacité de décision, avec une force de volonté », assure Alicia Gonzalez. Cinq mois après la modification de la loi, 2600 femmes ont interrompu leur grossesse avant la douzième semaine de gestation, sans risquer leur vie.

Les groupes féministes qui ont impulsé la dépénalisation de l'avortement expliquent qu'il s'agit d'un problème de santé publique et de justice sociale, qui bénéficie principalement les femmes ne disposant pas de recours économiques.

En Uruguay, la Coordination d'Organisations Sociales pour la Défense de la Santé Sexuelle et Reproductive s'est concentrée devant le Palais Législatif pour réclamer aux législateurs l'approbation du projet de loi de Défense de Santé Sexuelle et Reproductive, qui comprend la dépénalisation de l'avortement. Sous le nom de « Marche pour la Diversité », cette concentration a lieu à une date historique de mobilisations pour les mouvements de femmes de la région. La consigne était « Pour le droit de décider, pour l'orgueil d'être, c'est maintenant ! ».

Il est vrai que cette année, la mobilisation se déroule dans un contexte politique particulièrement

important, vu que le projet de loi de Défense de Santé Sexuelle et Reproductive sera examiné par le Sénat lors des premières séances du mois d'octobre, le 16 notamment.

Le Nicaragua a également été la scène de manifestations en faveur de l'avortement thérapeutique. Les féministes et les groupes non-gouvernementaux ont fait appel à la désobéissance civile. Il faut tenir compte du fait que ce pays centraméricain est l'un des rares pays au monde où la loi empêche l'avortement sous toutes ses formes.

Selon le rapport d'Adriana Sivori, correspondante de TeleSUR à Managua, une caravane avec des chars tirés par des chevaux et des autobus ont parcouru la capitale du Nicaragua. Ceux-ci se sont arrêtés à plusieurs endroits, parmi lesquels les bureaux de la présidence, pour exiger que la loi soit modifiée afin d'autoriser l'interruption de la grossesse.

Il faut rappeler que la loi nicaraguayenne punit d'un maximum de huit ans d'emprisonnement les femmes ayant recours à un avortement.

Au Venezuela, Les femmes ne sont pas restées en arrière car elles ont remis à l'Assemblée Nationale (AN) des propositions législatives en faveur d'une santé sexuelle et reproductive digne et gratuite pour tous les vénézuéliens. Ana Belén, membre du Collectif Féminin Pachamama, a signalé que cette organisation propose la modification de l'article 84 de la Constitution, concernant le droit à la santé et au système de santé public. L'organisation demande également l'amendement de l'article 88 de la Constitution, afin d'en élargir la deuxième partie, dans le but d'expliquer que la femme au foyer a droit à une prestation pécuniaire permanente.

Elle demande également la création, dans un délai de 90 jours et dans tous le pays, des tribunaux pour la violence, prévus par la Loi sur le Droit des Femmes à une Vie Libre de Violence, ainsi que la dépénalisation de tous les cas d'interruption volontaire de la grossesse, sauf lorsque cela est fait sans le consentement de la femme et sans les mesures de sécurité médicale nécessaires.

En Argentine, la Journée de Lutte pour le Droit à l'Avortement en Amérique Latine et aux Caraïbes a été célébrée au milieu d'un âpre débat sur l'interruption de la grossesse d'une jeune handicapée violée. (NdIT : En Argentine, le Code Pénal ne pénalise pas l'avortement pour les handicapées en cas de viol, mais des procédures judiciaires injustifiées ont retardé l'avortement et les médecins ont finalement refusé de le pratiquer en raison du stade avancé de la grossesse.)

TeleSUR, septembre 2007.

TEXTES

6 - La situation des femmes en Inde

La situation des femmes en Inde n'a jamais été enviable. Plus grave encore, elle se détériore. Les dernières études réalisées sur le sujet sont inquiétantes : agressions et crimes dénoncés à la police sont en augmentation. La participation des femmes à l'économie est mauvaise, et « naitre femme » est toujours aussi difficile. Voici une autre facette de l'Inde qui brille

Le deuxième sexe se porte mal en Inde, le rapport annuel du Forum économique mondial révèle à quel point les Indiennes sont mal intégrées à l'économie hormis au secteur agricole, l'accès difficile à l'éducation et aux soins. Le ratio homme-femme à la naissance tire définitivement l'Inde vers le bas, avec 0,89 femmes naissant pour 1 homme, entre autres à cause de l'avortement sélectif et de l'infanticide sur les filles. Ce classement déplorable a été évoqué lors d'une session parlementaire. La ministre pour le Développement de la femme et de l'enfant Renuka Chowdhury a alors précisé qu'elle avait demandé une augmentation de son budget pour s'attaquer au problème.

Le problème est tellement vaste qu'il a de quoi effrayer. Tous les indicateurs sur la situation des femmes montrent une dégradation de leur condition au cours des dernières années. Les crimes à leur égard ont augmenté. En 2006, 53 femmes ont été violées chaque jour en moyenne; soit 3 501 cas de plus qu'en 2005 selon les statistiques du National crime records bureau qui estime en outre que 71 % de ses crimes ne sont pas dénoncés.

Les meurtres de femmes liés à la dot ont augmenté de 12 % par rapport à 2006, des meurtres que dénoncent les associations féministes du pays depuis les années 1970. Il faut attendre octobre 2007

pour que la loi qui protège les femmes contre les violences domestiques ainsi que les crimes liés à la dot entre en vigueur.

Cette situation ne se limite pas à l'Inde rurale, où les femmes sont plus particulièrement touchées par les violences de castes. Les grandes villes enregistrent des records de criminalité, et connaissent un genre de crimes nouveau. Le dernier fait divers repris en Une de tous les grands médias nationaux concernait deux jeunes filles très brutalement molestées par 70 hommes qui ont collectivement "pété un plomb" à la sortie d'une discothèque, le soir du nouvel an, à Juhu, un quartier branché de Bombay. Un fait divers qui a interpellé médias et sociologues : le harcèlement et la violence envers les femmes dans les grandes villes s'expliqueraient par le refus des hommes venus de tous les milieux sociaux, empreints de valeurs traditionnelles, d'accepter le nouveau statut des femmes et leur présence dans des lieux qui leur étaient d'habitude réservés.

Les femmes indiennes évolueraient donc dans une société patriarcale, machiste et violente et un système policier en lequel elles n'ont pas confiance et pour cause : la national commission for women dénonce le harcèlement subi dans les postes de polices et affirment que 5 % des plaintes qu'elle reçoit concernent des agressions policières.

Le combat féministe continue, en espérant que le gouvernement prenne la mesure du problème et fasse de la condition des femmes une priorité. Le blog Blank Noise est un exemple d'initiative civile pour discuter et dénoncer le harcèlement quotidien dans le pays. Depuis 2003, des volontaires tentent de faire comprendre aux hommes et aux femmes que "la violence sexuelle de rue" est anormale, le tout avec beaucoup d'originalité et d'humour. Sur ce site, "deviens une action hero en racontant comment tu as su faire face au harcèlement quotidien".

Blank Noise parle de « eve teasing » : les regards, attouchements et autres harcèlements quotidiens auxquels font face les femmes. Un harcèlement souvent considéré comme normal et sans conséquences.

<http://blog.blanknoise.org/>

7 - Mariage forcé : une petite fille de 12 ans meurt en couches au Yemen

La révolte des petites filles mariées de force au Yémen n'aura pas suffi à sauver Fawzia Abdallah Youssef. La fillette de 12 ans est décédée vendredi d'une hémorragie à l'hôpital saoudien de Hajja (nord de Sanaa) alors qu'elle mettait au monde son enfant. Mariée de force par sa famille, Fawzia a quitté les bancs de l'école à l'âge de 11 ans pour financer le traitement de son père malade. " Le cas de Fawzia illustre le drame de celles que nous appelons " les fiancées de la mort", des fillettes de moins de 15 ans que l'on marie de force le plus souvent pour des raisons économiques ", a déclaré le directeur de Siyaj, Ahmad al-Qourashi. Les organisations non gouvernementales se battent pour faire adopter une loi fixant l'âge du mariage légal à au moins 17 ans et imposant des amendes aux pères de famille, qui la transgressent. Adoptée par le Parlement yéménite en février dernier, la loi est toujours en suspens car elle n'a pas été promulguée par le président Ali Abdallah Saleh.

8 - Cas de lesbophobie à Epinay sous Sénart : La cause des victimes entendue par le Tribunal-Source CLF

Depuis décembre 2007, Priscilla et Cynthia faisaient l'objet de harcèlement lesbophobe de la part des jeunes de leur quartier d'Epinay-sous-Sénart (Essonne). Le 2 Juillet 2009, la situation s'est aggravée, les deux jeunes femmes furent victimes d'injures («sales gouines» - « on ne veut pas de lesbiennes à Epinay sous Sénart»...) et de violences physiques. Elles eurent le courage de porter plainte.

Le 15 septembre, l'adulte du groupe comparait devant la 5ème Chambre du Tribunal correctionnel d'Evry, pour injures publiques en raison de l'orientation sexuelle. Les autres personnes, des mineurs, seront jugées ultérieurement. La Coordination Lesbienne en France (CLF) qui s'est portée partie civile était représentée par Maître Elisabeth Grabli.

Cynthia et Priscilla y étaient très entourées, par les représentantes de la CLF bien sûr, mais aussi par leurs parents et un groupe de jeunes lesbiennes très solidaires qui se retrouvent régulièrement autour

d'elles à la suite de cette affaire.

La plaidoirie de Maître Elisabeth Grabli, préparée de concert avec la CLF, fut remarquable. Elle fit retentir dans l'enceinte du tribunal des mots qui nous sont chers car ils nous rendent visibles : lesbiennes, lesbophobie, sexisme...

Nous avons demandé un euro de dommages et intérêts, la publication du jugement dans deux journaux de la région et suggéré une mesure pédagogique : que l'auteur participe aux séances contre la lesbophobie, le sexisme, l'homophobie et la transphobie organisées au sein des établissements scolaires par des associations militantes, en partenariat avec les enseignantEs.

Cette dernière proposition à but éducatif, imaginée par la CLF, fut accueillie très favorablement par Cynthia et Priscilla et les jeunes lesbiennes présentes. Mais le procureur exprima en séance des doutes sur l'efficacité de ce type de formation/sensibilisation et demanda 80 heures de travaux d'intérêt général.

Le Tribunal, après avoir délibéré, retint 60 heures de travaux d'intérêt général et pour chacune des victimes, 300 euros à titre de dommages et intérêts, et 150 euros en dédommagement des frais du procès.

Le Parisien et Le Républicain de l'Essonne ont fait écho de ce procès, ce qui est une avancée pour la prise en compte de la visibilité lesbienne.

Il convient de souligner la forte implication financière de CQFD/ Fierté Lesbienne, l'une des associations de la Coordination Lesbienne en France, pour sa participation à la prise en charge des honoraires des deux avocates : Caroline Mécarry, pour les deux victimes et Elisabeth Grabli pour la CLF (honoraires établis, nous les en remercions, selon un barème militant).

CQFD/Fierté Lesbienne se réjouit de voir le fonds de solidarité* constitué de longue date servir une fois de plus la cause des lesbiennes. Rappelons que ce fonds couvre une partie des frais d'avocatE dans les actions en justice intentées par des femmes, des lesbiennes dans des cas de lesbophobie.

En conclusion, le préjudice subi par Cynthia et Priscilla a été reconnu, ce qui incitera d'autres lesbiennes à agir dans des cas similaires.

La Coordination Lesbienne en France revendique le droit, pour les lesbiennes, de vivre visiblement et affirme qu'il n'y a pas de prix à payer pour le courage d'exister au grand jour!

clf.info@yahoo.fr

9 - Burka : le site de la mission parlementaire

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/commissions/voile-integral/voile-integral-20090909-1.asp>

10 - Suppression du défenseur des enfants : 5 communiqués

a - Suppression du défenseur des enfants : l'Unicef scandalisé

L'Unicef France appelle au maintien de cette institution indépendante de défense et de promotion des droits de l'enfant.

L'Unicef France est scandalisé par la volonté du gouvernement de supprimer l'institution indépendante du Défenseur des enfants (1), en charge de défendre les droits fondamentaux des enfants.

Sur la forme, l'Unicef déplore le manque total de consultation de la part des autorités concernées avec les différents acteurs associatifs et institutionnels, dont la Défenseure des enfants elle-même. Deux projets de loi ont été présentés au Conseil des Ministres du 9 septembre sans aucune discussion préalable.

Sur le fond, cette décision renforce les inquiétudes déjà exprimées à plusieurs reprises par l'Unicef (2) quant à l'absence d'une politique globale de l'enfance sur notre territoire. En juin, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies dénonçait dans son rapport consacré aux droits de l'enfant en France, l'absence de stratégie et de plan d'action coordonnés en la matière ainsi que de nombreux points noirs dans l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant (3). La suppression du Défenseur

des enfants alors que les experts du Comité recommandent au contraire de renforcer ce dispositif serait un sérieux recul.

Ce projet de loi s'ajoute à la décision de la France de réduire sa contribution annuelle volontaire à l'Unicef international de 25%. La crise mondiale, qui a des conséquences catastrophiques sur les enfants, impose au contraire aux Etats de maintenir leurs efforts à leur égard. Ces deux initiatives regrettables interviennent à la veille de la célébration des 20 ans de la CIDE (4) que la France a été l'un des premiers Etats européens à ratifier.

« La politique de notre pays en direction des enfants, dont les besoins particuliers nécessitent une vision et une approche spécifiques, est illisible. Nous espérons que ces deux décisions ne présagent pas un désengagement. La France a ratifié la CIDE, qui n'est pas un simple morceau de papier mais un traité international qui l'oblige à l'égard des enfants », selon Jacques Hintzy, le président de l'Unicef France.

L'Unicef appelle à une mobilisation massive de tous les acteurs concernés pour que soit retirées du projet de loi toutes les dispositions relatives à la disparition du Défenseur des enfants afin que l'institution à part entière soit maintenue et même renforcée.

Nous appelons également le gouvernement à clarifier sa politique de l'enfance, à publier les conclusions du Comité des droits de l'enfant sur l'application de la CIDE en France et à mettre en oeuvre ses recommandations.

(1) Créée par la loi du 6 mars 2000

(2) Voir rapport de l'Unicef sur application CIDE et tribune dans Le Monde du 9 juillet 2009

<http://www.unicef.fr/sites/default/files/documents/admin/4999-4.pdf//>

(3) Voir rapport du Comité de Genève <<http://www.unicef.fr/userfiles/CRCCFRACO4.pdf>>

(4) La CIDE a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France en septembre 1990.

*b- Suppression de la fonction indépendante du défenseur des enfants ? : Une excellente mauvaise idée !
- France terre d'asile*

Le 9 septembre dernier, un projet de loi organique sur la création d'un défenseur des droits a été présenté en Conseil des ministres. Nous prenons acte de la volonté de création de cette nouvelle autorité administrative indépendante, inspirée par les « ombudsmen » d'Europe du Nord, qui vise à un meilleur respect des droits des citoyens. Cependant, nous regretterions que cette création ait notamment pour conséquence de supprimer la fonction de défenseur des enfants.

En cette année où nous fêtons le 20ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, la suppression de cette institution serait un mauvais signe adressé aux citoyens français et aux institutions en charge de cette question, tant nationales qu'internationales.

Le travail accompli, depuis la création de cette autorité en 2000, est immense : enregistrement des réclamations de plus de 20 000 enfants ; promotion des droits de l'enfant ; mise en place d'un réseau national ; réflexion sur les grandes questions concernant l'enfance ; prise en compte de la problématique des mineurs isolés étrangers dans son rapport annuel, par un rapport remis au comité des droits de l'enfant des Nations unies, organisation d'un colloque sur cette thématique en juin 2008, etc. Il mérite considération.

Il serait absurde d'opposer la création d'un défenseur des droits au maintien d'une autorité spécifique dans le domaine de la protection de l'enfance. France terre d'asile, en liaison avec d'autres organisations, plaidera en ce sens auprès du législateur dans les jours et les semaines à venir.

Communiqué Resf : Suppression de la Défenseure des enfants

La suppression envisagée par le gouvernement de la Défenseure des enfants serait une atteinte supplémentaire aux droits des enfants, entre autres des enfants de sans papiers.

En effet, les interventions en faveur des enfants de familles sans papiers représentent numériquement la deuxième raison des actions de la Défenseure des enfants. Elle a été amenée, maintes et maintes fois, à interpellier les préfets ou les ministres sur des situations individuelles de mineurs isolés, d'enfants internés en zone d'attente, d'enfants placés en rétention et menacés d'expulsion, ou privés

d'un de leurs parents, voire, parfois, des deux, laissés livrés à eux-mêmes pour certains. Du fait de son statut, ses interventions ne sont que rarement rendues publiques. Mais, elles constituent un frein à l'arbitraire de certaines préfectures et de certains services de police, tentés d'ignorer les droits de l'enfant pour atteindre les objectifs chiffrés d'expulsions qui leur sont assignés.

En outre, la Défenseure des enfants est amenée à prendre position sur les questions qui touchent aux intérêts des enfants. Ses prises de position et ses rapports ne confortent pas toujours les positions gouvernementales. C'est peut-être aussi ce que le gouvernement entend maintenant lui faire payer.

La meilleure preuve de son efficacité même relative est la volonté du gouvernement de la supprimer.

A quelques semaines de la commémoration de la signature de la Convention internationale des droits de l'Enfant, Monsieur Sarkozy décide la suppression de la Défenseure des enfants ! Le symbole est éloquent ! C'est l'hommage du vice à la vertu et même que la politique d'immigration de ce gouvernement est incompatible avec le respect des droits fondamentaux.

C - Suppression du Défenseur des enfants : une mesure inquiétante - SNUipp-FSU

Dans un communiqué de presse, la Défenseure des enfants annonce découvrir « avec stupeur » que « le gouvernement a décidé de supprimer le Défenseur des enfants » à travers deux projets de loi présentés lors du Conseil des ministres du 9 septembre 2009.

Alors même que se prépare le 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, le SNUipp partage largement les craintes exprimées par Dominique Versini.

La création d'un « Défenseur des droits », qui verra de fait son action limitée au traitement des réclamations et n'englobera plus la promotion et la défense de tous les droits fondamentaux, ne peut en aucun cas compenser les missions actuelles du Défenseur des enfants.

L'action du Défenseur des enfants recoupe nombre des préoccupations des enseignants des écoles, que ce soit sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, celle des enfants roms ou sur tout ce qui touche aux situations de maltraitance et de protection de l'enfance.

Le SNUipp est attaché à l'existence d'une instance indépendante dédiée spécifiquement aux enfants, qui a prouvé son efficacité en matière de recours, de médiation et d'accompagnement pour le respect de leurs droits. Il rappelle également que ce travail a été reconnu en France, en Europe et au plus haut niveau des instances internationales : il s'inscrit précisément dans les recommandations de l'ONU.

Il considère cette suppression comme une atteinte directe au respect des droits des enfants et demande des explications sur les attendus d'une décision aussi grave.

Paris, le 16 septembre 2009

d - L'AVO (association internationale des victimes de l'inceste se réjouit de la disparition de la défenseur des enfants

Le projet de loi organique sur la création du "défenseur des droits", qui remplacera la défenseure des enfants réjouit les victimes d'inceste. Celles-ci réclamaient déjà la démission de la pseudo défenseure des enfants.

Place à l'action

Le nouveau dispositif proposé par Michèle Alliot Marie s'avère indispensable au respect du droit des enfants car il disposera de plus de pouvoirs et d'avantages pour les protéger tel le pouvoir d'injonction, celui de connaître des agissements de personnes privées en matière de protection de l'enfance et la possibilité de saisine gratuite par toute personne s'estimant lésée par le fonctionnement d'un service public.

Contrairement au défenseur des enfants, quasi impuissant, cette nouvelle instance pourra prononcer une injonction lorsque ses recommandations ne sont pas suivies d'effet, proposer une transaction, être entendue par toute juridiction ou saisir le Conseil d'Etat d'une demande d'avis sur les textes. Elle bénéficiera de larges pouvoirs d'investigation, selon Luc Chatel.

Toutes ces prérogatives manquent au défenseur des enfants qui fait de beaux rapports mais ne sait pas combien il y a de victimes d'inceste en France ni comment elles sont prises en charges ! AIVI a d'ailleurs renoncé depuis longtemps à orienter les victimes vers cette vitrine. Une telle instance devrait être

véritablement indépendante, y compris financièrement (voir l'affaire Claire Brisset), immunisée des lobbies visant à taire la parole de l'enfant... Nous espérons que le « Défenseur des droits » sera mieux instruit des problèmes de société dont il aura la charge.

Une instance sous influence

Le rapport rendu par MME Versini le 20 novembre 2008 (à partir de la page 57) constituait une offense aux enfants victimes de ce fléau de santé publique (2 millions de français concernés par l'inceste d'après le sondage IPSOS pour AIVI de janvier 2009 http://aivi.org/docs/Rapport_les_Franais_face_linceste_-_20.01.09.pdf).

"Enfants au cœur des séparations parentales conflictuelles", tel était le titre du rapport 2008 de la défenseure des enfants. Nous dirons : "Un rapport sous influence", un éloge à l'invention du Syndrome d'Aliénation Parentale (SAP).

Lorsque les parents se séparent, l'enfant se sent en sécurité avec son parent protecteur. Là, il révèle l'inceste qu'il subit de l'autre parent. Le parent protecteur informe immédiatement les autorités judiciaires, porte plainte. C'est à ce moment là que ce parent sera accusé par son ex-conjoint de souffrir du Syndrome d'Aliénation Parentale.

Inventée par Richard Gardner dans les années 70, cette pseudo maladie nommée SAP (Syndrome d'Aliénation Parentale) n'a jamais été prouvée scientifiquement, son seul objectif étant de discréditer l'enfant agressé et son parent protecteur. R. Gardner tenait des propos pro-pédophiles, ce qui n'empêche pas Madame Versini de s'appuyer sur ses théories :

"C'est parce qu'une société réagit de manière excessive à la pédophilie que les enfants souffrent"
Gardner, R.A. (1992). True and False Accusations of Child Sex Abuse . Cresskill, NJ: Creative Therapeutics. (pp. 594-5). R. Gardner suggère que les enfants sont désireux d'avoir des relations sexuelles avec des adultes et peuvent les séduire : Si la relation sexuelle est découverte, *"l'enfant est capable de mentir pour que l'adulte soit blâmé d'avoir initié l'acte"*
Gardner, R.A. (1986). Child Custody Litigation: A Guide for Parents and Mental Health Professionals. Cresskill, NJ: Creative Therapeutics (p. 93).

La défenseure occulte le principal objet à l'origine de ce pseudo syndrome : l'inceste, alors qu'il n'y a pas d'accusation de SAP sans révélation d'inceste préalable par l'enfant.

Une incompétence affichée

D'ailleurs, Madame Versini ne connaît ni les chiffres, ni le traitement des affaires d'inceste (cf. Europe1 question de Marie Drucker le 20/11/2008) [http://www.europe1.fr/popup/reecoute/\(idconducteur\)/90481/\(idémission\)/159229](http://www.europe1.fr/popup/reecoute/(idconducteur)/90481/(idémission)/159229) . Son cabinet nous a révélé qu'il avait peu de cas d'inceste à traiter, ce qui nous surprend pour un crime qui occupe 20 à 80% de l'activité des tribunaux d'assises. Le défenseur des droits pourra certainement prendre plus d'affaires en charge que le cabinet de Mme Versini qui nous dit ne pas pouvoir souvent intervenir.

Mme Versini préfère accuser les enfants sur les ondes de fausses allégations, sans citer de chiffres, ni d'études. Pourtant le rapport Viaux pour le Ministère de la justice, a chiffré que dans le cadre de conflits parentaux, seuls 7 cas sur 1000 étaient réellement des fausses allégations.

"Les mères victimes, projettent leur propre vécu sur leurs enfants"
déclare la défenseure dans son rapport, encore une fois, sans base scientifique. Faux selon les études américaines (Fitzgerald Monica Université de Géorgie 2005).

Choqués de propos aussi graves et défavorables aux enfants nous n'acceptons plus qu'une représentante des droits des enfants ne sache pas que, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, l'inceste concerne 1 enfant sur 4 (étude Suisse 1991) et ne s'intéresse pas à un sujet aussi critique dans notre société.

Isabelle Aubry, Présidente AIVI

11 - Le Pape appelle les pharmaciens à l'objection de conscience - La Croix 15/09/09

Dimanche 14 septembre 2009, à l'occasion du Congrès mondial de la Fédération internationale des pharmaciens catholiques à Poznan (Pologne), le Pape a appelé les pharmaciens à recourir à l'objection de conscience contre la vente des produits qui portent atteinte à la vie humaine. "Le pharmacien ne peut

pas renoncer aux exigences de sa conscience au nom des lois du marché, ni au nom de certaines législations complaisantes", a-t-il affirmé en rappelant que le gain économique, légitime et nécessaire, devait être subordonné au respect de la loi morale.

Cet appel intervient après l'autorisation en Italie au mois de juillet de la pilule abortive RU 486. Notons qu'en Italie, ces appels du Pape sont entendus : entre 2005 et 2007, les gynécologues qui refusaient d'effectuer l'interruption volontaire de grossesse en faisant valoir l'objection de conscience, sont passés de 58 % à 70 %.

COLLOQUES - REUNIONS, MEETING...

12 - Débat « Retraites des femmes - Attac Paris 15

Attac Paris 15 vous invite à une conférence avec Christiane Marty co-animatrice de la commission Genre et Mondialisation d'Attac sur le thème "Retraite des femmes : premier recul avant la réforme 2010" le mardi 6 octobre à 20h00 au 17 rue l'Avre 75015 Paris, métro La Motte Piquet Grenelle

Contact : paris15@attac.org

13 - Femmes et VIH : comment faire tomber les masques - Femmes & VIH

L'interassociatif *Femmes & VIH* organise une rencontre le 3 octobre 2009 autour du thème de l'invisibilité des femmes concernées par le VIH. Espace Oscar Niemeyer, Place du Colonel Fabien, Paris 19ème, métro Colonel Fabien

La précédente journée organisée par l'interassociatif *Femmes & VIH* en octobre 2008 à l'Assemblée nationale s'est terminée par une représentation théâtrale, créée, mise en scène et jouée par des femmes vivant avec le VIH. Le maquillage qui recouvrait intégralement leurs visages était là pour cacher, protéger. Elles devaient être anonymes. Mais la force de ce grimage voulait aussi rappeler que les femmes séropositives n'ont encore bien souvent pas d'autre choix que de se cacher.

Aujourd'hui en France, 45 000 femmes vivent avec le VIH ; le leur mais aussi celui de leur ami, de leur mari, ou de leurs enfants. Comment parler de sa séropositivité quand on sait qu'elle est encore taboue, que le dire peut être synonyme d'exclusion et de rejet - et tout en sachant que continuer à se taire n'améliorera pas la situation ? Comment faire tomber les masques ?

Pour cela, l'interassociatif *Femmes & VIH* organise le 3 octobre prochain sa 5e journée de rencontres et de débats autour de cette question. Accueillies sous le dôme de l'espace Oscar Niemeyer - siège du Parti Communiste -, à l'invitation de Marie-George Buffet (présidente du groupe d'études sur le sida de l'Assemblée nationale), les participantes à cette journée pourront réfléchir, échanger, porter des revendications, proposer des actions autour de cinq thématiques afin de répondre à la question : qu'est ce qui doit changer pour que l'on puisse en parler ? 1-à son partenaire ; 2-à son entourage professionnel ; 3-à son entourage familial ; 4-au milieu médical ; 5-aux médias.

À l'issue de ce temps de travail, et après un buffet-dîatoire, des femmes de différentes associations présenteront avec leurs moyens d'expressions, les actions qu'elles ont menées : slam, théâtre, vidéo, chansons, etc. Une façon de rendre publique la séropositivité que l'on porte, que l'on veut montrer, taire ou cesser de cacher. Autant d'occasions pour les femmes vivant avec le VIH de faire l'expérience de la visibilité.

A l'initiative de : *Act Up-Paris, Le Mouvement Français pour le Planning Familial et Sida Info Service.*

En partenariat avec : *Aides, Association Marie Madeleine, Frisse, Ikambéré, LFMR, Médecins du Monde et Sol En Si.*

PROGRAMME

12h00 à 13h30 : Accueil, collations et boissons chaudes

14h00 à 14h30 : Ouverture de la rencontre en plénière, ouverte à toutes et tous, avec une projection de séquences filmées du colloque de 2007 « Femmes et VIH, 1997-2007. Où en sommes-nous 10 ans après ? ». Avec la participation de Marie-George Buffet, responsable du groupe de travail sida de

l'Assemblée nationale (sous réserve).

14h30 à 17h00 : Ateliers de travail réservés aux femmes concernées, pour débattre de la question : Qu'est-ce qui doit changer pour que l'on puisse en parler : Atelier 1 - à son partenaire ? Atelier 2 - à son entourage professionnel ? Atelier 3 - à son entourage familial ? Atelier 4 - au milieu médical ? Atelier 5 - aux médias ?

17h30 à 18h30 : Séance plénière ouverte à toutes et tous, afin de présenter : le compte-rendu des ateliers ; les perspectives : qu'est-ce qu'on peut/doit changer dans la société pour que la visibilité des femmes séropositives soit possible ?

18h30 à 20h00 : Repas organisé par l'association *Hesshima* et présentation de leurs activités.

20h00 à 22h30 : Cette partie «spectacles» présentera le travail de création de femmes séropositives, au travers de modes d'expressions qu'elles utilisent pour rendre visibles leurs vécus avec la maladie : Film de l'atelier vidéo des rencontres Femmes & VIH de la région PACA ; Théâtre : « Mariez-moi, Docteur ! » par l'Association Marie-Madeleine, et le Théâtre de l'Opprimé ; Chansons par ETTY ; Slam « Espace de prise de parole citoyenne » par Françoise Mancy.

Contacts et inscription : Par mail : inscription@femmesetvih.org ; Par courrier : Interassociatif Femmes & VIH C/o Sida Info Service - Hélène Freundlich, 190, Boulevard de Charonne - 75020 Paris

LIVRES, FILMS, SORTIES....

14 - Soirée féministe le 2 octobre à Paris

Dans le cadre de la préparation de la mobilisation nationale pour les droits des femmes, le journal militant «Osez le féminisme !» et les organisations de jeunesse (politiques, syndicales et associatives) organisent une soirée-débat féministe le vendredi 2 octobre 2009. Cette soirée permettra de débattre de la situation des droits des femmes, des revendications portées par le mouvement féministe ainsi que de préparer la manifestation nationale du 17 octobre prochain.

Interviendront notamment lors de cette soirée: Maryse Dumas, Secrétaire confédérale de la CGT, Emmanuelle Piet, Présidente du Collectif Féministe Contre le Viol, Chahla Chafiq, Ecrivaine et sociologue d'origine iranienne et Anna Melin, Secrétaire générale de l'UNEF ainsi que Patric Jean, réalisateur de «La Domination Masculine».

Le programme complet de la soirée est disponible ici : <http://www.box.net/shared/hoc3ueyzaf>

15 - Quand les lesbiennes se font du cinéma - 21ème Festival international

Le 21ème festival international lesbien et féministe de Paris "Quand les lesbiennes se font du cinéma" se tiendra du 29 octobre au 2 novembre 2009 au Trianon, 80 bd de Rochechouart, 75018 Paris et à l'auditorium de la Halle Saint-Pierre, 2 rue Ronsard, 75018 Paris (attention, les entrées ne sont vendues qu'au Trianon).

Horaires : jeudi 29 octobre à partir de 17h (séance à 19h), vendredi 30 octobre au lundi 2 novembre, à partir de 12h (projections à partir de 12h30)

Fête du festival : samedi 31 octobre, à partir de 23h au Bus Palladium 6 rue Pierre Fontaine 75009 Paris (Métro Pigalle).

Les préventes sont désormais ouvertes par correspondance et à la librairie Violette and Co, 102 rue de Charonne, 75011 Paris.

La nouvelle Formule Découverte est pour vous : ce forfait donnera accès à une séance exceptionnelle, la soirée d'ouverture du jeudi 29 octobre avec le concert de Mélissa Laveaux et le film "Ghosted" de Monika Treut. Et si vous êtes séduite, vous n'aurez plus qu'à acquérir d'autres tickets pour continuer à profiter du festival.

16 - Livre : Service ou servitude - Geneviève Fraisse

Notre siècle propose un nouveau paradigme du service, modèle social qui mêle emploi et solidarité. Il y eut jadis la domesticité d'apparat, puis la bonne de la bourgeoisie, et l'employée de maison de l'après-guerre. Désormais, la prise en charge de la vieillesse (mais pas seulement), et la volonté de trouver de

nouveaux gisements d'emploi entraînent l'organisation du « service à la personne ». Que penser de cette mutation ?

Deux directions s'offrent à nous, celle du rapport entre service et démocratie, et celle du lien entre corps et propriété de soi. La question posée au X^e^{me} siècle par le service domestique fut celle de la difficulté à penser ensemble une situation faite de hiérarchie et de dépendance avec le support politique d'une société nouvelle, conjonction du principe de l'égalité de tous et de l'autonomie de la personne. Comment penser l'égalité et la dissymétrie, l'autonomie et le lien ? Comment définir un métier fait de confusion des rapports humains et de tâches sans limites précises ? Tel est, trente ans après, l'intérêt de republier Femmes toutes mains, de manière à rendre au mot de « service » toute son opacité, à réfléchir à nouveau à ce terme simple, cru, et sérieusement équivoque.

Geneviève Fraisse, est philosophe, directrice de recherche au CNRS ; son travail porte sur l'histoire de la pensée de l'égalité des sexes et sa controverse contemporaine d'un point de vue épistémologique et politique. Le livre ici réédité a été construit en parallèle à l'expérience fondatrice de la revue Les Révoltes logiques. Elle a publié récemment Du Consentement (Seuil, 2007) et Le Privilège de Simone de Beauvoir (Actes sud, 2008).

Service ou servitude - Essai sur les femmes toutes mains - Editions Le bord de l'eau - 22 euros